



Rencontre CND-DRDD 12 et 13 janvier 2024



Le diaconat permanent dans l'archidiocèse de Fribourg

Joachim Kittel, diacre permanent

Traduction en Français du message vidéo

Bonjour chers délégués de la conférence, chers confrères,

Je vous salue cordialement depuis l'Archevêché de Fribourg-en-Brisgau, ainsi qu'au nom de mes confrères Thilo Knöllner, Oliver Fingerhut et Christoph Wandler. Je m'appelle Joachim Kittel. Je suis responsable de la formation spirituelle des diacres et chargé de vous présenter un aperçu de la situation du diaconat dans l'archidiocèse de Fribourg.

L'exposé sera divisé en trois parties. Tout d'abord, nous vous donnerons des informations sur les chiffres et l'engagement actuel des diacres dans la pastorale. Ensuite, nous vous donnerons quelques informations sur les conditions nécessaires à la formation des diacres et sur leur formation. Enfin, nous terminerons par un bref aperçu du déroulement de la formation spirituelle des diacres dans notre diocèse.

1. Les diacres dans la pastorale

Actuellement, 270 diacres permanents sont incardinés dans l'archidiocèse de Fribourg. Il y a deux possibilités d'être actif en tant que diacre.

120 diacres exercent une profession, ils sont actifs dans la pastorale, bénévolement, 5 heures par semaine. Ils reçoivent une indemnité pour leur service.

57 diacres sont actifs à temps plein.

93 diacres sont libérés de leur service actif pour des raisons d'âge ou autres.

L'engagement concret du diacre permanent dans la pastorale dépend des besoins pastoraux et des structures de la paroisse. Son service dépend de ses qualifications et de sa formation. Afin de mettre en évidence le profil du diacre permanent, il doit assumer principalement des tâches diaconales dans la pastorale.

En règle générale, le diacre permanent qui exerce une profession est engagé dans le service pastoral sur son lieu de résidence. Dans des cas exceptionnels, il peut être engagé dans une institution. Pour son service diaconal et pour la célébration de la liturgie, il est associé à une paroisse. Il lui est en outre demandé de témoigner de la Diaconia Christi par sa vie et sa parole dans le monde du travail.

L'engagement des diacres permanents, diacres de métier, est centré sur la pastorale en paroisse. Certains diacres permanents sont engagés dans d'autres domaines, dans des hôpitaux, des maisons de retraite ou auprès de personnes en situation de handicap. Les diacres permanents peuvent également être engagés dans les domaines de la justice, de la formation des adultes, de l'enseignement religieux.

Les conditions de service du diacre permanent sont généralement régies par les dispositions légales du service ecclésiastique dans l'archidiocèse de Fribourg ou par les dispositions légales des fonctionnaires.

En 2022, l'Archevêque Stefan Burger a mis en place un conseil des diacres qui siège deux fois par an.

2. La formation au diaconat permanent ou les voies vers le diaconat permanent dans l'archidiocèse de Fribourg.

Les candidats sont issus des communautés locales. Ils reçoivent de différentes manières l'impulsion pour se mettre en route vers le diaconat. En général, c'est le curé, un collaborateur pastoral ou un membre de la communauté qui leur demande concrètement s'ils peuvent s'imaginer devenir diacre permanent. Le témoignage d'un diacre peut avoir son importance et peut être un exemple.

Le Diocèse propose, tous les 2 ans, un week-end d'information et la direction de la formation est toujours disponible pour des entretiens d'orientation.

La phase de formation et d'introduction au statut de diacre dure trois ans. Elle se termine par l'ordination comme diacre permanent.

Avant de commencer sa formation, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- suivre une formation théologique. Le Diocèse propose un cursus qui initie à tous les domaines de la théologie. Un examen clôture ce cursus.
- terminer avec succès le Cours de pastorale ou justifier d'une qualification équivalente.
- suivre la phase propédeutique qui se déroule au « forum internum ».
- participer aux réunions d'un cercle de diacres pendant au moins un an.

Avant de pouvoir commencer sa formation, le candidat doit obtenir l'accord de son épouse, du cercle de diacres, du doyen, du curé local, du conseil paroissial, de la direction de la formation et de l'ordinariat de l'archevêque. Ces consentements doivent être donnés par écrit.

Actuellement, 12 hommes suivent cette formation de trois ans, qui comprend des sessions sur la liturgie, le chant liturgique, l'entraînement à l'entretien pastoral, l'homilétique, la charité, la prévention des abus, le deuil, la préparation au mariage et au baptême.

Pendant un stage dans leur paroisse, les futurs diacres de profession déterminent également leur champ d'action diaconale.

3. La formation spirituelle

Chaque cours est accompagné par le directeur spirituel. Celui-ci dirige également les exercices spirituels avant l'ordination. Le directeur spirituel participe à la formation dans le cadre de sessions centrées sur la réflexion spirituelle et la rencontre avec Jésus-Christ dans la parole et les sacrements.

C'est pourquoi l'étude des Écritures et l'écoute de la Parole de Dieu sont des points forts de ces rencontres spirituelles. Les candidats ont la possibilité de réfléchir à leur propre vie à la lumière de l'Évangile. La prière commune, les temps de silence, la liturgie des heures de l'Eglise et la célébration de l'Eucharistie sont des éléments importants des rencontres.

Le directeur spirituel est coresponsable de la phase propédeutique, qui est assurée par deux formateurs externes au « forum internum ».

Pendant deux week-ends, les participants ont la possibilité d'examiner leur vocation au diaconat.

Les épouses sont également accompagnées. Une fois par an, une rencontre leur est proposée. Elle est animée par l'épouse d'un diacre permanent, mais leur participation n'est pas obligatoire.

Je voudrais conclure par une réflexion du chanoine Eugen Maier (1944-2022). Il écrit : « L'Église, partout où elle se comprend correctement, est l'Église aux côtés des pauvres. L'Église est aux côtés de ceux qui aident les pauvres à redécouvrir et à développer leur dignité. Dans cette Église, le diaconat est un ministère de proximité. »